

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES
(PPRT)

LIÉ À L'ÉTABLISSEMENT PRIMAGAZ

COMMUNE DE CARROS

Carte des intensités
des boules de feu

Le Préfet
Adolphe COLRAT

Echelle : 1/2500

Août 2015

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 16 octobre 2009

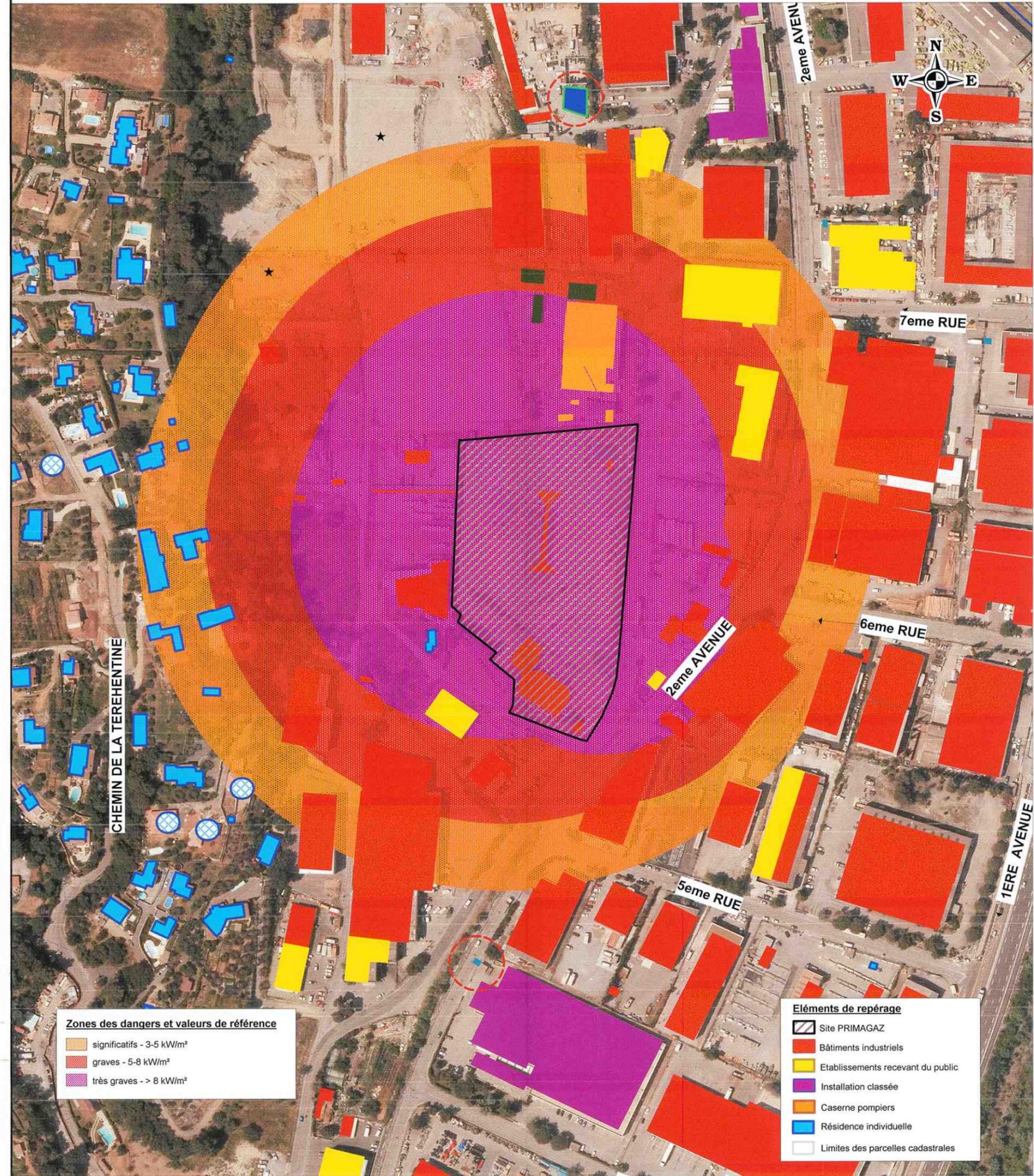
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 février 2015

ENQUÊTE DU : 20 avril 2015 AU : 22 mai 2015

APPROBATION DU PPRT : **21 SEP. 2015**

- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PACA -

- DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES ALPES-MARITIMES -



Zones des dangers et valeurs de référence

- significatifs - 3-5 kW/m²
- graves - 5-8 kW/m²
- très graves - > 8 kW/m²

Éléments de repérage

- Site PRIMAGAZ
- Bâtiments industriels
- Établissements recevant du public
- Installation classée
- Caserne pompiers
- Résidence individuelle
- Limites des parcelles cadastrales